

## Accident de Brétigny : les victimes accompagnées par l'INAVEM

Samedi 28 septembre 2013 s'est déroulée la 1<sup>re</sup> réunion d'information des victimes de l'accident de train de Brétigny organisée par le coordonnateur national du dispositif d'aide aux victimes de cet accident.

L'INAVEM, et les associations d'aide aux victimes de proximité (Evry – Paris – Limoges et Guéret) étaient évidemment mobilisés pour accueillir, entourer et soutenir les 270 personnes présentes dont 170 victimes et familles de victimes.

Les deux parties de la réunion ont laissé la place à de nombreuses questions des victimes.

- Une 1<sup>re</sup> partie a présenté les dispositifs d'aide aux victimes mis en place depuis le 12 juillet, avec notamment l'INAVEM, et les possibilités d'indemnisation pour les victimes.
- La seconde partie a présenté le cadre des enquêtes administratives et judiciaires en cours.

Les 36 associations d'aide aux victimes locales de l'INAVEM déjà en lien avec les victimes continueront d'être leurs interlocuteurs privilégiés de proximité.

*L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes (1 150 intervenants, dont 725 salariés) et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 140 structures d'aide aux victimes et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.*

*Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.*

*Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet [www.inavem.org](http://www.inavem.org) - <http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM> <http://twitter.com/08VICTIMES>*

---

Contact presse :

Olivia Mons, responsable communication INAVEM, 06 15 51 18 43